

Vers un rapprochement des statuts publics et privés

Lettre n° 399 du 15 mars 2018

Les discussions dans le cadre du programme "Action publique 2022 se poursuivent entre les employeurs et les syndicats sur la modernisation de la fonction publique. A l'ordre du jour des prochaines séances de travail : la méthode, le calendrier, les priorités. La discussion se prolongera jusqu'à la fin du 3ème trimestre. Quatre groupes de travail portant sur les "chantiers prioritaires" vont engager leurs travaux. Chacun présentera un relevé de décisions.

1/ Le gouvernement entend "simplifier et alléger" le fonctionnement des instances. Les commissions administratives paritaires (CAP) verraient, par exemple, leur rôle se centrer sur "l'examen des décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents." A noter aussi : "une nouvelle instance", "issue" des comités techniques et des Comités d'hygiène et de sécurité, pourrait voir le jour.

2/ Selon le ministre de l'Action publique, les départs en retraite des agents, les évolutions des métiers et des compétences, les évolutions des organisations et des modalités d'intervention des services publics, ou encore les enjeux d'aménagement du territoire "vont imposer d'assouplir profondément le processus de recrutement". Ainsi, la concertation entre syndicats et pouvoir public doit permettre de "déterminer les secteurs et missions concernés par l'extension du recours au contrat, notamment pour les métiers n'ayant pas une spécificité propre au service public." Puis, cette même concertation portera sur les modalités concrètes de mise en œuvre des contrats, lesquels pourraient prendre des formes nouvelles.

En parallèle, une réflexion s'engagerait sur "l'amélioration des droits et garanties des agents contractuels"

3/ Vers une véritable rémunération au mérite. La rémunération au mérite des agents et l'intéressement collectif feront l'objet de discussions à partir de fin mai. "Les déterminants de la rémunération" seront analysés dans un premier temps, puis seront abordés "les mécanismes individuels et collectifs de reconnaissance de l'engagement" des agents.

4/ Des plans de départs volontaires. L'accompagnement des agents dans "leurs transitions professionnelles" et "leurs mobilités" sera au menu d'un dernier groupe de travail, qui se réunira en juin. Dans un premier temps, il mobilisera "l'appareil de formation" et les "acteurs RH de proximité".

Enfin, de nouveaux mécanismes pour favoriser les reconversions au sein de la fonction publique devront être imaginés. Ainsi, le gouvernement propose un "dispositif global d'appui lors de la restructuration de services ou d'évolution importante des missions ou métiers." L'instauration de "plans de départs" permettant aux agents qui le souhaitent de s'orienter vers le secteur privé est actée. A cette fin, la refonte des dispositifs d'indemnité de départ volontaire sera revisitée. Il propose aussi de "développer des mesures de transition vers le secteur privé", comme "l'accompagnement des agents dans leur projet de création d'entreprise", ou "l'adaptation des positions statutaires". Le gouvernement a annoncé qu'il "prendra" les textes de réforme au début de l'année 2019.

Jacques KIMPE

le 15 mars 2018 - n°399 de La Lettre des Finances Locales